

L'école au cœur des programmes présidentiels, qu'en est-il vraiment?

L'enjeu fondamental que constitue l'école pour l'avenir de notre société, n'est pas suffisamment au cœur des débats de cette campagne pour les élections présidentielles. Difficile alors pour les collègues de prendre position en ces temps confus où les affaires à scandales prennent le pas sur le contenu des programmes des candidat-es à la présidentielle.

Avec un livre blanc intitulé « **Une vraie ambition pour l'école publique** », organisé autour de 21 thématiques, le SNUipp-FSU présente son projet et ses propositions ambitieuses qui n'en sont pas moins nécessaires : redonner toute son importance à la formation initiale, développer la formation continue, améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants en diminuant les effectifs par classe, consolider le lien école-familles, une école inclusive qui fait réussir tous les élèves, reconstruire les RASED... Mettre en œuvre ces priorités implique de faire clairement le choix de s'attaquer durablement à la sous-dotation de l'école primaire en France pour inverser ce constat alarmant d'une école qui continue de reproduire les inégalités. Pour le SNUipp-FSU, tous les élèves sont capables de réussir pour peu que la société leur offre les conditions de la réussite, les éduque au vivre ensemble et affirme que la diversité est une richesse.

Investir dans l'éducation, transformer l'école pour permettre la réussite de tous, c'est s'appuyer sur l'expertise professionnelle des enseignants en développant le travail en équipe. A travers son livre blanc, le SNUipp-FSU, veut porter haut et fort la voix des enseignantes et enseignants des écoles dans leur combat quotidien contre les inégalités.

Le SNUipp-FSU ne donnera aucune consigne de vote, ce n'est pas son rôle. Par contre, il cherche à découvrir ce que chaque candidat-e propose pour l'école. C'est ainsi qu'un tableau relevant les différentes propositions est à l'intérieur de ce bulletin : à vous de juger !

Maryse Lecat
16 mars 2017

Mars 2017

Dispensé de timbrage **Amiens C.T.C.** Déposé le 20/03/2017

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0,72 € CPPAP 1016 S 08099 - ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Maryse Lecat

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°98
Mars - Avril - Mai

SOMMAIRE

- 1: Edito :
- 2: Actu: permuts, psy, spé...
- 3-4: Mouvement 2017 / Tout comprendre !
- 5-6 : Tableau Programmes EN fonction publique
présidentielles 2017
- 7 : Actu Valise culturelle
- 8 : RIS / Stages Syndicaux
Bulletin d'adhésion 2016 / 2017

MOUVEMENT 2017
Comment ça marche ?
Encart Spécial à l'intérieur
Saisie du 17/03 au 3/04

ACTU: Permut, Psy et CAPPEI...

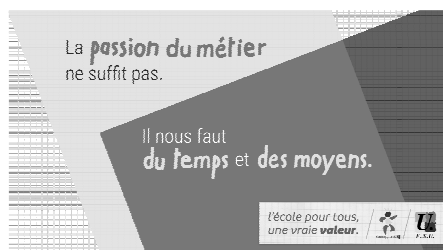
Permutations 2017 : résultats et statistiques

Le SNUipp-FSU dévoile les statistiques des mutations nationales département par département. Les résultats sont globalement semblables à l'an passé, **23,93% de satisfaction** (23,95% en 2016) et **48,96% en rapprochement de conjoint** (47,28 % l'an passé). Beaucoup d'enseignants vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

Pour la Somme, il y a **5 entrants** (sur 218 demandes) et **12 sortants** (48 collègues n'ont pas vu leurs vœux satisfaits par l'administration).

Cette année, que dire lorsque seulement **5 collègues ont réussi à entrer dans notre département**, avec des barèmes très importants, ne laissant aucune chance aux jeunes collègues qui souhaitent venir dans notre département.

Les phases d'exeat/ineat vont débiter, vous devez faire votre demande dans la Somme **avant le 21 avril**. N'hésitez pas à vous rapprocher de la section départementale du SNUipp-FSU pour de plus amples informations.



Psychologues, un choix difficile pour leur avenir.

Avec la création du nouveau corps des psychologues, un choix s'impose pour leur devenir: « **intégration** » ou « **détachement** ». Ce choix doit être établi avant le 31 mai.

L'intégration leur donne le droit de travailler jusqu'à 67 ans, le détachement jusqu'à 62 ans.

Si les collègues anciens instits optent pour l'intégration, c'est une option irrévocable, ils devront alors travailler plus longtemps qu'actuellement. Le détachement est une option qui est prise pour 5 ans. Tous les 5 ans, le psychologue sera réinterrogé sur celle-ci.

A partir du 1er septembre, **la gestion des psychologues 1er et 2nd degré se fera au niveau académique**. Pour le mouvement, les postes des 3 départements de l'Académie seront accessibles (2 seulement sont vacants dans la Somme à la rentrée prochaine).

Par ailleurs, le texte initial sur ce nouveau corps a fait réagir vivement le SNUipp-FSU qui invite les psychologues à signer la pétition sur leur temps de travail qui serait plus important qu'actuellement.

<http://www.snuipp.fr/Temps-de-travail-des-psychologues>

Un premier recul a été acté mais le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour que le temps de travail des psychologues du primaire soit défini sur la durée de l'année scolaire conformément aux engagements de la Ministre.



CAPPEI : un recul pour la formation spécialisée

Avec la publication des textes officiels sur la réforme de la formation spécialisée fin janvier, le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI), se substitue aux deux diplômes existants, le CAPA-SH et le 2CASH. Les objectifs ministériels d'uniformisation entre le premier et le second degré et de mise en conformité de cette formation avec les lois de 2005 et la loi d'orientation de 2013 sont atteints.

La **référence à l'enseignement adapté disparaît** quand l'école inclusive est renforcée, niant ainsi les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. Si cette nouvelle formation offre des perspectives pour les enseignants de second degré, elle constitue une **réelle régression pour ceux du premier degré** : le volume horaire passe de 400 à 300 heures avant certification avec la perte d'un pré-stage de trois semaines. D'un côté, un **important tronc commun** pour tous les enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans les Rased, les Ulis, en SEGPA, en prison tant pour le premier que pour le second degré, deux modules d'approfondissement et un module d'adaptation à l'emploi. De l'autre, **100 heures « facultatives »** en stage MIN (Modules d'initiative nationale).

Un certificat sans ambition

La nouvelle formation prône la notion de personne-ressource, au détriment de l'aide directe auprès des élèves. Ces critiques portées par le SNUipp-FSU, et partagées par les associations professionnelles de maîtres E et G (FNAME et FNAREN) n'ont pas été entendues par le ministère. Mais des concessions ont été obtenues : elles portent sur la fonction de tuteur stagiaire, le maintien des deux parcours qui identifient les anciennes options E et G et la semaine « n-1 » d'aide à la prise de poste.

Le SNUipp déplore que le mémoire professionnel laisse la place à un simple dossier. Une réforme qui laisse encore beaucoup de questions en suspens et laisse entrevoir de grandes inquiétudes pour ce qui reste de l'enseignement adapté.

Les textes sur la nouvelle formation spécialisée viennent d'être publiés. Le SNUipp-FSU s'était prononcé contre les propositions du ministère lors du Conseil supérieur de l'éducation du 26 janvier dernier. Un projet que le syndicat n'estime pas à la hauteur des attentes.

François-René de Chateaubriand « C'est une très méchante manière de raisonner que de rejeter ce qu'on ne peut comprendre. »



Sur notre site, le dossier e-mouvement du SNUipp-FSU est complet. Il apporte toutes les réponses à vos questions concernant le mouvement. Les élus du personnel, les membres du bureau pourront aussi vous aider dans votre recherche. N'hésitez pas à déposer votre liste de vœux, à compléter votre fiche de contrôle, à calculer votre barème. Pour les syndiqués, votre code est noté sur votre carte syndicale.

Le barème Départemental pour le mouvement du personnel:

AGS + NOTE/2 + Bonification Exceptionnelle (priorités médicales, sociales ou de carte scolaire) + Stabilité dans le poste + Education prioritaire + Expérience Professionnelle .

Le SNUipp-FSU a renouvelé sa demande de **suppression de la note** du barème du mouvement, en arguant du fait que le mérite ne doit pas être pris en compte dans des mesures administratives.

Il a également proposé d'**intégrer les enfants dans le barème** du second mouvement pour permettre aux collègues ayant une charge de famille d'être affectés, à TP, moins loin de leur domicile.

Les autres syndicats n'étant pas favorables à ces deux demandes, l'IA a refusé.

MOUVEMENT 2017

REGLES DU MOUVEMENT, BAREME, PRIORITÉS, ...

Il est impératif de lire la circulaire qui apportera des précisions sur toutes les modalités de bonifications.

Qui part, en cas de fermeture?

Le-la collègue touché-e par la mesure de carte scolaire est le-la **dernière arrivé-e**. Il-elle bénéficiera de 100 pts sur tous ses vœux et de 300 pts pour son ancienne école, ou actuelle (si elle la demande). *Si d'autres collègues de l'école veulent bénéficier de la priorité, il-elle peut choisir de donner sa priorité. Si plusieurs la veulent, c'est la personne ayant la plus grande AGS qui l'obtient.*

Le-la directeur-trice de l'école touchée peut également être victime (en cas de changement de groupe de direction) et bénéficiera lui aussi de points (300 sur son poste de direction actuel ou 100 sur les autres postes de direction de même groupe)

Dans un RPI,

Si la personne occupant le poste fermé n'est pas la moins ancienne dans le RPI, elle bénéficiera de 300 pts pour le poste libéré par la personne la moins ancienne dans le RPI et d'une priorité de 100 pts pour les autres postes du département.

La personne victime de la mesure bénéficiera de 200 pts sur les postes du RPI et de 100 pts sur les autres postes du département.

Dans une école à 2 classes,

Le-la directeur-trice et l'adjoint-e auront 300 pts sur le nouveau poste de chargé-e d'école et 100 pts sur les autres postes de même nature du département.

Que se passe-t-il?

Si l'école ferme,

L'adjoint -e et le-la directeur-trice ont 100 points sur les postes de même nature.

S'il y a une fusion d'école, une direction unique ou une création de RPC,

Directeurs-trices : 300 pts sur la nouvelle direction et sur les postes d'adjoint de la nouvelle structure et 100 pts sur tous les postes de direction du département et les postes d'adjoints de la nouvelle école.

Adjoints : 300 pts sur les postes de la nouvelle école.

S'il y a une fermeture dans le même temps : 100 pts sur tous les postes d'adjoint-e-s du département seront accordés

Si la structure du RPI change, (réétiquetage des postes, élargissement du périmètre du RPI)

200 points sur le poste déplacé et 100 points sur tous les postes d'adjoints du RPI

Si le volume de décharge de direction change,

Décharge complète supprimée : elle est considérée comme un poste d'adjoint avec le moins ancien de l'école qui aura 300 pts sur l'école et le nouveau poste fractionné et 100 pts sur les autres postes d'adjoint.

Changement d'une partie de la décharge, la personne est victime et obtient 100 points sur tout poste de même nature.

Si un poste spécialisé ferme,

Le-la collègue victime obtient 100 pts sur tous les postes de même option.

Si un poste à profil ferme (PDMQDC, moins de 3 ans) 100 points sont accordés sur un poste de même type et sur un poste d'adjoint.



En CAPD, suite à la fermeture de postes d'adjoint en maternelle, pour une création de poste de « moins de 3 ans », l'IA a accepté de donner 300 points aux collègues touché-es par les fermetures de postes d'adjoint sur le poste à profil dans la même école, si l'entretien est favorable, et 100 points pour les autres postes d'adjoint du département.

A noter:

- On ne peut pas cumuler une priorité carte scolaire et une priorité médicale ou sociale. La plus grande priorité (celle qui apporte le plus de points) sera retenue.
- Un-e enseignant-e qui a demandé à être déplacé-e en cours d'année perd son poste et participe au mouvement.
- Les collègues en congé parental ou congé longue durée qui participent au mouvement et obtiennent un nouveau poste, doivent obligatoirement réintégrer leurs fonctions avant les opérations du mouvement suivant.
- Les collègues nommé-e-s sur des 1/2 postes (coordonnateur REP, maison d'arrêt, politique de la ville) font leur demande de maintien sur leur demi-poste avant la clôture de la 1ère phase. La CAPD nommera ces collègues au 1er mouvement à TP, sous réserve de l'avis de leur IEN ou Principal de collège.

QUELQUES PRECISIONS SUR LES POSTES

ou comment lire le document de l'administration pour s'y retrouver dans la formulation des postes ?

Je suis enseignant-e sans formation spécialisée, je peux postuler sur :

ENS. CL. MAT. ou ECMA = Poste d'adjoint maternelle

ENS. CL. ELE. ou ECEL = Poste d'adjoint en école élémentaire (Il est possible que ce soit un poste d'adjoint maternelle si c'est une école primaire).

DCOM = décharge de direction maternelle ou élémentaire

ANI. SOU ou ASOU = poste de soutien ou poste surnuméraire

DECH MF EL ou DMFE = modulateur dans les écoles annexes ou d'application élémentaire

DECH MF MA ou DMFM = modulateur dans les écoles annexes ou d'application maternelle

TIT.R.ZIL = titulaire remplaçant en zone d'intervention limitée

TIT.R.BRIG = titulaire remplaçant en brigade (susceptible d'aller sur tout le département)

Je suis enseignant-e maître formateur, j'ai le CAFIPEMF, je peux postuler aussi sur :

ENS.APP.EL ou EAPL = adjoint en école d'application élémentaire

ENS.APP.MA ou EAPM = adjoint en école d'application maternelle

DECOM CAFIMPF = décharge de direction en école d'application maternelle ou élémentaire

Je suis directeur -trice ou inscrit sur la liste d'aptitude direction, je peux postuler sur :

DIR.EC.ELE = directeur d'école élémentaire

DIR.EC.MA = directeur d'école maternelle

Je suis enseignant-e spécialisé-e, j'ai le CAEI, le CAPSAIS ou le CAPA-SH, je peux postuler selon mon option sur :

ENS.CL.SPE. ou ECSP = adjoint classe spécialisée en établissement

U.L.I.S = Les unités localisées pour l'inclusion

U.L.I.S 1.MEN ou CHME = classe d'intégration scolaire (option E et D)

U.L.I.S 2.AUD ou CHA = classe d'intégration scolaire (option A)

U.L.I.S 4.MOT ou CHMO = classe d'intégration scolaire (option C)

INSTIT SES ou ISES = enseignant spécialisé SEGPA (option F)

MA.G.H.RES ou MGHR = rééducateur hors réseau (option G)

MA.G.RES ou MGR = rééducateur réseau (option G)

REG.ADAP ou RGA = classe d'adaptation en réseau (option E)

PSY.RESEAU ou PSYR = psychologue scolaire en réseau (diplôme d'Etat de psychologie)

R.CONG.AIS = remplaçant en ASH

Puis sur une liste de postes à profil demandant des aptitudes particulières ou des formations différentes... et impliquant un entretien avec l'IEP et le passage devant une commission.

COMPRENDRE LA CIRCULAIRE MOUVEMENT

Deux phases distinctes (et deux saisies)

Des types de vœux différents aux 2 phases

les vœux « précis » : tous les postes dans toutes les écoles (adjoints, directeurs, spécialisés, maîtres formateurs, postes à profil...)

les vœux « commune » : une liste de communes est établie, chaque collègue pourra affiner son choix (maternelle, élémentaire, brigade ou ZIL) : Amiens, Abbeville, Camon, Corbie, Friville-Escarbotin, Longueau, Albert, Doullens, Montdidier, Roye, Ham, Péronne.

les vœux « zone géographique » : le département est divisé en 10 zones, chaque collègue pourra affiner son choix (maternelle, élémentaire, brigade ou ZIL).

Le SNUipp-FSU vous conseille :

Au 1er mouvement : que vous soyez T1, à titre définitif, à titre provisoire ou entrant dans le département : **Ne faites que des vœux précis.**

Au 2ème mouvement, Vous devez mettre obligatoirement 3 vœux géographiques et des vœux précis (fractionnés ou pas) qui seront dans la circulaire. **Mettez les 3 vœux géographiques plutôt en fin de liste.**



Si vous n'en notez pas, l'administration complètera votre fiche de vœux par un vœu géographique brigade.

Si à la fin de la 2^{ème} phase du mouvement, je n'obtiens rien à TP, je serai nommé-e d'office sur n'importe quel poste : fractionnés, directions vacantes ayant été changées en postes d'adjoint,... en fonction de mes vœux « zone géographique », quel que soit le choix affiné effectué (élémentaire, mat, brigade ou ZIL)...

(Les postes en ASH, particulièrement difficiles, restés vacants à l'issue de la 1^{ère} et 2^{ème} phase du mouvement ne seront pas pourvus par les PE/T1 au 1^{er} septembre 2017 dans la mesure du possible).

Je risque de n'obtenir mon poste qu'à la phase d'ajustement du jeudi 31 août.



demander.

De nombreux stagiaires vont être recrutés, encore cette année, des **postes seront bloqués** pour eux dès le 1^{er} mouvement, inutile de les

Calendrier du mouvement 2017

1^{ère} phase

17 mars au 3 avril 2017 : saisie des vœux

4 avril 2017 date limite pour le retour des candidatures sur postes à profil

26, 27 et 28 avril 2017 : tenue des commissions d'entretien pour les enseignants postulant sur un poste à profil

12 mai : CAPD sur les postes à profil, les cas particuliers, les avis médicaux

23 mai : CAPD et publication des résultats

29 mai : CAPD temps partiels

2^{ème} phase

15 au 20 juin : saisie des vœux

6 juillet : CAPD et résultats de la seconde phase.

Informations Spéciales « Mouvement »

Permanence au local les mercredis 22 mars et 29 mars après-midi

Mais aussi dans toutes nos RIS et nos midis du SNUipp-FSU de cette période.
(voir en dernière page de ce bulletin)

Permanences « mouvement »

Pendant la période des vœux le SNUipp - FSU organise des permanences, du 17 mars au 3 avril, pour répondre à toutes vos questions concernant le mouvement 2017.

Lundi : 9h - 17h (au local)

Mardi : 9h - 17h (au local)

Mercredi 22: matin (téléphone)
14h-17h (au local)

Mercredi 29: 9h-17h : (local)

Jeudi 9h - 17h (au local)

Vendredi : 9h - 17h (au local)

Samedi : 9h - 12h (par téléphone uniquement)

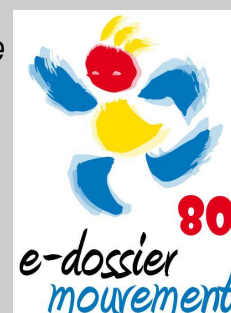
Au 25, rue RIOLAN

☎ : 03.22.80.80.78

✉ : snu80@snuipp.fr

Et aussi
notre site

sur



Programmes Education Nationale fonction publique présidentielle 2017

	Jean-Luc Mélenchon La France insoumise	Benoît Hamon Parti socialiste	Emmanuel Macron En Marche	François Fillon Les Républicains	Marine Le Pen Front National	<p>Livre blanc du SNUipp-FSU</p> <p>Création de plusieurs dizaines de milliers de postes pour réduire véritablement la taille des classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 max en maternelle et en élémentaire et 20 en éducation prioritaire. 15 max en maternelle pour les les classes scolarisant les élèves de 2 ans et de 3 ans. 10 max en ULIS. <p>Baisse significative du nombre d'élèves dans les classes scolarisant des élèves en situation de handicap.</p> <p>Des RASED complets dans chaque école et des départs en formation spécialisée à la hauteur des besoins.</p>
Création ou destruction de postes et leur utilisation	<p>Création de 60 000 postes dans l'EN</p> <p>Réduire le nombre d'élèves par classe, création de postes PDMQDC et développement des RASED.</p>	<p>Création de 40 000 postes dans l'EN:</p> <p>20 000 postes en cycle 2 25 élèves par classe, 20 en REP/REP+, outre mer et territoires ruraux 15 000 postes pour la formation continue</p> <p>2000 postes pour le remplacement des enseignants absents</p> <p>3000 postes volants pour une scolarisation de droit dès 2 ans dans les REP</p>	<p>Restauration de 4000 à 5000 postes.</p> <p>Diviser par 2 les effectifs en REP et en REP+ les effectifs de classe.</p> <p>En parallèle réduction globale de 120 000 emplois publics (la Fonction publique territoriale ne sera pas impactée et 10 000 postes créés de policiers et de gendarmes).</p> <p>Restauration d' 1 jour de carence dans la Fonction publique.</p>	<p>Aucune proposition pour le premier degré mais réduction globale de 500 000 emplois publics.</p> <p>Restauration de 2 jours de carence dans la Fonction publique.</p>	Aucune proposition	
Conditions de travail	Proposition de revalorisation sans chiffrage	Poursuite de la revalorisation du précédent quinquennat. Création de collectifs de travail dans les écoles et renforcement de la médecine du travail.	Plus d'affectation de jeunes enseignants en EP sauf si son choix est motivé. Prime annuelle de 3000 euros net pour les enseignants exerçant en REP+.	Revalorisation du salaire des enseignants en réduisant le nombre de postes, instaurer une part au mérite , accélérer les promotions en acceptant d'enseigner en EP.		<p>Augmentation des salaires pour dépasser le salaire moyen des pays de l'OCDE.</p> <p>Revalorisation en début de carrière, accès pour toutes et tous à la hors classe et fin de carrière à 3500 euros net. ISAE pour tous transformée en traitement indiciaire.</p> <p>Baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves.</p>
Formation initiale et continue	Mise en place d'un dispositif de pré-recrutement pour favoriser l'accès au métier d'enseignant pour les jeunes issus de milieux populaires	Selon ancienneté : 3,5 ou 10 jours de formation par an, avec bonification par années passées en REP.	Extension de la formation en alternance dès la licence pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement.			<p>Pré-recrutement dès la 1ère année de Licence avec rémunération permettant de se consacrer entièrement aux études. Une entrée dans le métier progressive.</p> <p>Pour chaque enseignant au moins une semaine de formation par an, sur des problématiques librement choisies, en lien avec la recherche</p>

	Jean-Luc Mélenchon La France insoumise	Benoît Hamon Parti socialiste	Emmanuel Macron En Marche	François Fillon Les Républicains	Marine Le Pen Front National	Livre blanc du SNUipp-FSU
Durée de la scolarité	Scolarité obligatoire de 3 à 18 ans et droit de scolarisation dès 2 ans	Droit à la scolarisation dès 2 ans.		Début de la scolarité à 5 ans		
Objectifs de l'école	Mettre en œuvre un plan de lutte contre les inégalités. Instaurer une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale	Rebâtir une carte scolaire axée sur la scolarisation, l'affectation et une contractualisation avec l'enseignement privé.	Renforcer l'individualisation des apprentissages.	L'acquisition du vocabulaire en maternelle. Concentrer l'école élémentaire sur le socle des connaissances	Assurer la transmission des connaissances par le renforcement des apprentissages fondamentaux. La moitié du temps scolaire consacré au français. Rétablir une véritable égalité des chances en retrouvant la voie de la méritocratie républicaine.	Faire réussir tous les élèves. Permettre l'émancipation des élèves par les savoirs et la culture. Ouverture de l'école et association de toutes les familles.
Gestion des écoles	Assurer la gratuité totale de l'éducation publique. Réserver l'argent public au financement de l'école publique.	Création d'un service public du soutien scolaire inclus dans le temps scolaire des élèves et pris en charge par les enseignants.	Renforcer et encourager l' autonomie des établissements	Port de l' uniforme . Laisser les collectivités territoriales décider de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire.	Port de l' uniforme . Abandon des rythmes scolaires	Abandon des tâches inutiles et d'obligations qui ne répondent pas aux besoins. Création d'emplois pérennes d'aide à la direction pour chaque école. Abandon des rythmes scolaires et écriture d'un nouveau décret. Reconnaissance du travail invisible avec pour commencer la récupération du temps de l'APC.

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie valeur.



ACTU

Direction : les annonces ministérielles vont laisser les directeurs et directrices sur leur faim.

Le 1er mars, la ministre de l'Éducation nationale a rendu public « 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école ».

L'examen détaillé des mesures proposées laissera sans doute sur leur faim directrices et directeurs, qui attendent impatiemment de réelles dispositions pour alléger et simplifier leur travail.

Les engagements présentés s'articulent autour de quatre domaines :

- l'écoute des besoins des directrices et directeurs et le pilotage de la simplification de leurs tâches,
- leur qualité de vie au travail,
- le pilotage de la circulation de l'information,
- les outils numériques nationaux.

Le SNUipp-FSU est plus que réservé quant au développement d'outils numériques multiples, créant un effet d'empilement à priori contradictoire avec un mouvement de simplification.

Au-delà d'un catalogue de bonnes intentions et de préconisations générales, **les seules réelles nouveautés consistent dans la mise à disposition d'applications informatiques** censées rationaliser et alléger les tâches administratives.

Actionner le levier numérique ne peut suffire à apporter une réponse aux nombreuses sollicitations dont font l'objet les directrices et directeurs d'école. La logique d'un cadrage national, la sollicitation des collectivités territoriales pour équiper les écoles ou la référence explicite au terme d'allègement sont à relever positivement. Cela doit se concrétiser dans les faits. De quel soutien financier bénéficieront par exemple les communes, pour répondre à la demande d'équipements jugés pour le moins utiles si ce n'est nécessaires par la Ministre ?

Le SNUipp-FSU, en lien avec la profession, continuera d'intervenir pour qu'enfin les directeurs et directrices puissent se dégager de tâches administratives chronophages et se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves. Il demande un retour et un suivi des expérimentations menées avant toute généralisation.

PPCR: combien allez-vous gagner?

Le SNUipp-FSU met à la disposition de l'ensemble de la profession un **calculateur en ligne** qui permet de projeter son évolution de carrière et de la comparer aux modalités actuelles d'avancement.



C'est un outil qui détaille l'ensemble des nouvelles mesures concernant le déroulement de carrière, les rémunérations et les nouvelles modalités d'inspection. Vous pouvez retrouver cet outil sur notre site <http://80.snuipp.fr/>

**SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE
BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER
POUR SOI-MÊME
POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>



66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

La petite *valise* culturelle

La Cie Instinct Tubulaire (Isabelle Tasson et Dominique Braux) vous invite à son Non Anniversaire

On n'est pas sérieux quand on a 16 ans, 5 mois et 28 jours !!!

Samedi 1er avril et dimanche 2 avril

Au « Petit théâtre d'Argile »

19, La Ruelle 80260 Allonville

Isabelle Tasson est diplômée de l'école nationale des arts de la marionnette, comédienne et marionnettiste. Au sein de la Cie Tubulaire, elle développe une recherche artistique mêlant mouvement, jeu d'acteur, théâtre avec des objets et des marionnettes.

Au Programme

Samedi 1er avril

A 15h : « Pozz! » - spectacle de clown - à partir de 6 ans. Avec Isabelle Tasson.

A 20h : « Res...(te)..pire » - Poésie et musique improvisées. Avec Dominique Braux et Simon Léopold.

De 17h à 18h30 puis à 21h : Scènes ouvertes et vidéos

Dimanche 2 avril

A 11h : Spectacle « Patchwork Nomade » à partir de 6 mois. Avec Isabelle Tasson.

A 14h : Scènes ouvertes et vidéos

Entrée libre

Réservation nécessaire : 03 22 80 82 32 ou instinct.tubulaire@free.fr

www.instinct-tubulaire.com

Lao-Tseu « Il est plus intelligent d'allumer une toute petite lampe que de te plaindre de l'obscurité. »

STAGES SYNDICAUX - RIS

« Direction d'école: quelles avancées? Quels risques? »

Le Jeudi 4 mai de 9h00 à 16h00, avec la participation de **Béatrice Dunet** secrétaire nationale du SNUipp-FSU, au centre d'hébergement de Dury les Amiens.

« Stage retraite »

Le jeudi 11 mai de 9h00 à 16h00, avec la participation d'Olivier KOSC, secrétaire national du SNUipp-FSU, au centre d'hébergement de Dury-les-Amiens.



« PPCR et évaluation des enseignants »

Le mardi 6 juin de 9h00 à 16h00, avec la participation de **Luce Desseaux**, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, et **Paul Devin**, secrétaire national du SNPI-FSU (syndicat des inspecteurs), au centre d'hébergement de Dury les Amiens.

La participation à un stage de formation syndicale est de droit (mais peut éventuellement être refusée en cas d'un trop grand nombre de participants) dans la limite de 12 jours par an et par personne, que l'on soit syndiqué-e ou non. Attention, cette demande doit parvenir à l'IEP par la voie hiérarchique un mois avant la date du stage, n'oubliez pas non plus de vous inscrire sur notre site.

Réunions d'Infos Syndicales

ABBEVILLE le 22 mars 2017, petite salle 310 chaussée de Rouvroy.
DOMART- EN- PONTHEIU le 22 mars 2017, petite salle.
DOULLENS le 5 avril 2017, salle de la sous-préfecture.
CHEPY le 5 avril 2017 salle Marcel Monchaux.
POIX de PICARDIE le 26 avril 2017, petite salle au-dessus de la salle des fêtes.
ALBERT le 26 avril salle Bordeaux.

Mais aussi de nombreux "midis du SNUipp" programmés dans différentes écoles :

AMIENS, le 20 mars 2017 à l'école élémentaire St-Roch A.
VILLERS BRETONNEUX le 23 mars 2017 à l'école élémentaire Saint Exupéry et le 27 mars à l'école maternelle « Le petit prince ».
HAM le mardi 28 mars à l'école Jules Verne.
SAINT SAUVEUR le lundi 3 avril à l'école Jacques Prévert.
ROYE le lundi 15 mai à l'école maternelle Les Tilleuls.

D'autres dates à venir sur le site du SNUipp, notamment pour les midis du SNUipp-FSU dans les écoles : <http://80.snuipp.fr/spip.php?article2283>

9 heures de RIS par année scolaire sont autorisées par la loi. Vous devez prévenir le DASEN de votre participation 48h avant la date de la RIS. Le temps passé en RIS est à décompter du temps d'animation pédagogique de votre choix.

Nom :
Prénom :
Fonction :
Ecole / Etablissement : A / / 2017

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
sous couvert de Madame, Monsieur, l'IEP de.....

Objet : participation à une réunion d'information syndicale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp-FSU Somme, le mercredi janvier à de 13h30 à 16h30 en remplacement de la formation en circonscription (présentiel ou distanciel) dont la date est prévue le ou dont la date vous sera communiquée ultérieurement lorsque le calendrier sera connu.

Le secrétariat départemental du SNUipp-FSU Somme a prévenu vos services de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations les plus respectueuses.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

André Breton « La révolte seule est créatrice de lumière. »